

Projet de constitution de réseaux d'entreprises formatrices dans les métiers de l'horticulture

Contexte

A moyen et long terme il sera peut-être difficile pour les entreprises horticoles formatrices de répondre aux multiples **exigences de la formation professionnelle initiale** : attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) et certificat fédérale de capacité (CFC).

Le **besoin de personnel qualifié** appelle donc au développement d'une offre suffisante (en nombre et en qualité) de places d'apprentissage.

La loi fédérale sur la formation professionnelle permet la constitution et la collaboration au sein de **réseaux d'entreprises formatrices**. Au-delà de l'augmentation de l'offre de places d'apprentissage, cette solution permet aux entreprises qui y participent de pouvoir atteindre ensemble tous les objectifs de la formation professionnelle initiale définis par l'ordonnance, tout en offrant une offre de formation polyvalente aux apprenti·e·s.

Incitation à la création de réseaux d'entreprises formatrices

La volonté commune de Jardinsuisse-Vaud et de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) est de favoriser la **création de nouvelles places de formation** en incitant les entreprises à se regrouper en **réseau de 3 entreprises formatrices**, dans l'objectif d'une **formation simultanée et partagée de 3 apprenti·e·s**.

Des aides financières incitatives sont prévues à cet effet par les pouvoirs publics.

Avantages d'une formation en réseau

➤ **Pour les entreprises formatrices :**

Allègement administratif et financier

Dans les domaines de la planification, du recrutement et de la sélection des apprentis ainsi que l'administration (gestion du personnel), il y a un potentiel d'économies à exploiter.

Rationalisation

Chacune des trois entreprises ne forme les apprenants que dans les domaines de compétence où elle a ses forces.

Répartition des risques

Les risques qui pourraient mettre en question la formation (spécialisation, changement ou abandon d'activités) sont assumés par le réseau qui dans son ensemble peut encore assurer toutes les activités (et objectifs) liés à la formation.

Transfert et échanges

La collaboration permet des échanges entre les formateurs des différents partenaires. Ces échanges facilitent non seulement la coordination mais ils contribuent aussi à assurer la qualité de la formation.

➤ Pour les apprentis :

Une grande palette de compétences professionnelles

En travaillant dans différentes entreprises les apprentis découvrent différents contextes d'application (mise en situation), ils apprennent différentes approches et se familiarisent avec plusieurs méthodes. Ils obtiennent ainsi une plus-value d'expériences et élargissent ainsi leurs compétences.

Développement des compétences transversales

Durant leur formation de base au sein d'un réseau les apprentis développent la capacité de s'adapter à des conditions variables (changements des supérieurs et équipes, nouvelles tâches, autres conditions géographiques et naturelles etc.).

Sécurité de l'emploi durant la formation

Si une des entreprises du réseau est en difficulté (réorganisation, abandon des activités), le rapport contractuel n'est pas automatiquement mis en péril. Les entreprises du réseau trouveront ensemble les solutions permettant d'assurer la poursuite de l'apprentissage.

Encadrement et appréciation par plusieurs personnes

Les formateurs des différentes entreprises du réseau ont chacun un bagage spécifique dont les apprenants peuvent bénéficier. L'encadrement des apprenants sera varié et l'appréciation (reposant sur plusieurs regards) sera plus nuancée.

Réseau professionnel

Les apprentis établissent durant leur formation des liens avec plusieurs entreprises. C'est le début de la mise en place d'un réseau professionnel personnel qui facilitera la recherche d'un emploi et l'entrée dans le monde du travail.

Des professionnels bien formés

Une formation variée (sur le plan technique) dans plusieurs entreprises permet d'assurer la polyvalence du métier appris. Pour le jeune professionnel c'est une opportunité de trouver un emploi dans plusieurs activités professionnelles.

Réseau avec une entreprise principale (réseau « restreint »)

Dans ce modèle, une des entreprises occupe le rôle de leader du réseau. Cette entreprise principale doit disposer de l'autorisation de former du canton. Elle assume la responsabilité de la formation et les tâches centrales pour tous les apprentis engagés par le réseau. Elle porte les contrats de formation. Les trois entreprises formatrices doivent avoir en leur structure un formateur ou une formatrice en possession des titres professionnels requis par l'ordonnance de formation, ainsi que de l'attestation de cours pour formateurs en entreprises (ou s'engager à le suivre).

Aide financière

A titre d'incitation à la constitution du réseau, l'Etat de Vaud alloue à titre unique un montant de CHF 35'000.-, réparti comme suit :

Montants	Bénéficiaires	Utilisation
CHF 20'000.-	En faveur de l'entreprise principale	<ul style="list-style-type: none">- Coordination avec les entreprises partenaires, élaboration des conventions de partenariat.- Répartition du plan de formation et planification des apprenti-e-s.- Portage des contrats d'apprentissage et travail administratif lié.
CHF 5'000.-	En faveur de l'entreprise principale	<ul style="list-style-type: none">- Elaboration du plan de formation dans l'entreprise.- Aménagement de la place de formation- Frais accessoires de mise en œuvre
CHF 5'000.-	En faveur de la première entreprise partenaire	<ul style="list-style-type: none">- Elaboration du plan de formation dans l'entreprise.- Aménagement de la place de formation-- Frais accessoires de mise en œuvre
CHF 5'000.-	En faveur de la deuxième entreprise partenaire	<ul style="list-style-type: none">- Elaboration du plan de formation dans l'entreprise.- Aménagement de la place de formation-- Frais accessoires de mise en œuvre

Renseignements

En cas d'intérêt pour ce modèle de formation, vous pouvez prendre contact avec :

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Rue St-Martin 26

1014 Lausanne

Jean-Pierre Delacretaz, chef d'office adjoint OFPC

Mail : jean-pierre.delaretaz@vd.ch

Tél : 021/316.63.64

Réseaux d'entreprises formatrices

